



## Budget Primitif 2016

### Notice explicative de synthèse

### Budget Régie de Maîtrise d'œuvre (2)

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2016 – Budget annexe (2).

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de la collectivité. Le projet de budget a fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » dans les deux mois précédant son vote.

#### **BILAN BUDGETAIRE 2015**

##### **SECTION D'EXPLOITATION 2015**

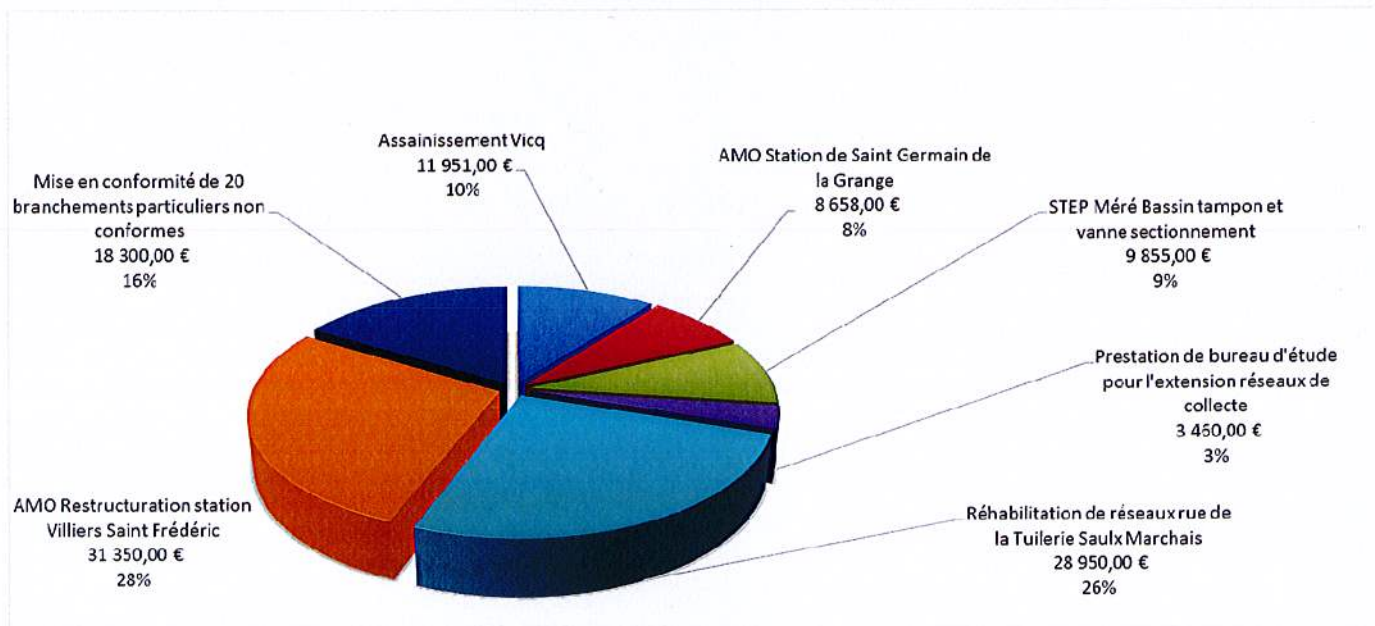
Le total des dépenses réalisées s'élève à 6228,00€. Celui des recettes réalisées s'établit au même montant. En effet, le budget principal et le budget RMO sont en concordance, le premier achetant une prestation, le second rémunérant la mise à disposition des moyens et du matériel. La section d'exploitation est strictement à l'équilibre.

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT 2015 :**

Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget.

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION 2016: 112 529,00 € (+57,62%)**

**Le chapitre 6226**, honoraires, est proposé en hausse de 57,63%.



**Le chapitre 658**, Charges diverses de gestion courante, est stable à 5 € (régularisations comptables)

#### **RECETTES D'EXPLOITATION 2015: 112 529,00 € (+64,19%)**

**Le chapitre 7068**, prestations de service, est proposé en hausse de 64,1% (même répartition que la dépense d'honoraires).